

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Monseigneur le Régent au
Monteller Commune de Chateaud'Op
Ce 8^e Mars 1799.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La Commune paie 60 francs de bled et 10 francs Gratification; le tout en Argent.

Quant au bois Chaque Écolier apporte une bûche toutes les fois qu'il vient à l'école pour l'achorage de la Chambre.

De la Commune Seule

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1^e. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2^e. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3^e. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque endroit qui la fréquentent, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ouchy

un hameau

à la Commune de Lausanne

De Lausanne, et de l'Agence de la Section du Pont.

De Lausanne

Du Léman.

Le 1^{er} quart d'heure de circonference dans l'enclos duquel se trouve le petit Ouchy & les maisons voisines, avec une partie de celles de Cour, contient vingt-deux maisons; l'autre quart d'heure, comprenant le reste de Cour, Contigny, jadis et y compris les maisons près le Pont de la Maladière; environ quatre maisons.

Cour, le petit Ouchy & maisons voisines

Depuis l'extrémité de Cour, y compris les environs du Pont de la Maladière, trente minutes; de l'extrême du petit Ouchy, quatre minutes.

De Cour & maisons voisines: vingt
Du petit Ouchy & maisons voisines: dix-neuf

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

Nin-Cinq Minutes.

- a. Leurs noms.

Lausanne & Pully.

- b. Leurs distances reciproques.

Envirou trente Minutes.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On commence par la prière (b), lire, Reciter du catechisme & l'explication aux Polichinées; écrire, l'Orthographe, l'arithmétique, la Musique en quatre parties, l'obéissance aux loix & aux Autorités Constituées

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année; La longueur de chaque école est de trois heures, ou plus comme en hiver. Le Vieux & le Nouveau Testamens, le Catechisme d'Ostervald, la Grammaire de Restaud & les Psalms.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Je dois faire (et fais régulièrement) deux écoles par jour, excepté le Samedi, où une prière le Dimanche à deux heures dans la chambre de l'école

- 8°. Durée de l'école chaque jour?

Six heures

- 9°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

Pour leur donner de l'emulation, je les classe selon leurs capacités

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ci-devant Conseil de Lausanne, l'après les examens que nous avons subis au nombre de six, par un Pasteur. Sous la présidence d'un Magistrat.

- b. D'où est-il?

De Riey, district de Lavau.

- c. Son nom

Jean Samuel Bilyard.

(a) Cour & le petit Ouchy, ne sont à proprement parler ni des villages ni des hameaux. C'est un composé de maisons éparpillées, qui fait partie du hameau d'Ouchy, & dont les enfants sont annexés à l'école du dit lieu.

(b) La prière: Comme tous les bons succès dépendent de Dieu, il est naturel qu'on ne doit rien entreprendre de tant soit peu important, sans imploier auparavant sa bénédiction. Je, un instituteur qui a à cœur sa vocation & de la délicatesse de conscience, temporera de faire sentir à ses écoliers, la nature, l'importance & la justice du sacré devoir de la prière, afin de les former de bonne heure à la vertu. L'expérience de tous les tems démontre, que ce qui contribue le plus à la prospérité d'un état, & à la tranquillité publique, c'est la crainte de Dieu: C'est l'état de contenté, se plait toujours à répandre ses bénédictions sur les villes & les contrées où il est servi: C'est cette crainte qui fait que l'homme vertueux se contente de son état, se soumet.

208,

l'humet avec plaisir aux Loix, et aux ordres des
Représentants que le peuple a choisis. Comme a
contraire, Cest toujours l'impiété et l'irreligion,
qui font agir ces esprits renuants; ces hommes
se plaisent à voir ruisseler le Sang & les perturbations
du repos public. Done, on ne laurait pas formé
ces jeunes enfans à la vertu, et leur donner le lait
d'intelligence qui est sans fraude, afin qu'ils soyez
à la suite de bons Citoyens, & qu'en plus, étant
devenus pères de famille, ils puissent être en bon
exemple à leurs enfans, & leur inspirer les mêmes
sentimens de piété.

Un Magis

209

(3)

d. Son âge.

Trente Cinq and $\frac{1}{2}$ demie

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Répond: Zien que ma femme

f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

Depuis treize and $\frac{1}{2}$ demie

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Montreux le Mezury. 16 Mois à Chassieu
entre autres, et depuis quarante Mois ici. Avant que
d'être instituteur, point de vocation; je travaillais à acquérir
les connaissances requises p^r la vocation que j'ai embrassée

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Répond:

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Tant garçons que filles, huitante, depuis six ans en sus
d'une école dans l'autre, entre 65 & 70, quelque fois plus

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été,

Entre Cinquante Cinq & Sixtant

I. V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Un mod^{le} de Jardin de la Contingance de Sept toises

b. Quelle en est la valeur?

A Jardin de L'300. l'avarier L'33.12.—

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Répond: la Commune de Lausanne fait ma pension

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

en entier

15°. Bâtiment de l'école.

Un appartement dans le Corps du Cadim. de l'Auberge, situ^é sur le

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Répond: neuf & en bon état.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une chambre pour l'école & un cabinet à côté pour

coucher.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Répond: La Commune de Lausanne

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Répond: La Commune de Lausanne

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*Argent, deux cent francs; Bled, soixante.
Quarante quatre quartiers soit une toise de sapin
tendue. Vin de vin*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Destiné à Ouchy, le 2 Mars 1790

= Bujard Régent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatorze maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses.

210 MA
Du Citoyen Pache, Régent de l'école des Garçons
des Bannières du Pont & la Palud.

P.P.D.
Lausanne sur la place de la Palud.

C'est le chef-lieu du canton du Leman.

*C'est une grande commune en trois sections.
De la Paroisse du Pasteur & de l'Agence
des Citoyens Verrassat & Obouysier
De lausanne.*

*Cette école reçoit les enfants demeurant en ville
dans ces deux Bannières.*

*Il y a point de hameaux qui en dépendent mais il
y a quelques maisons isolées dont les plus éloignées
sont à 25 minutes de la maison de l'école, & qui
proprement devraient appartenir à l'école d'Ouchy,
mais qui, parce qu'elles en sont encore plus éloignées
& dont par cette raison on reçoit les enfants dans celle-ci.*

*Il y a 39 enfants de la Bannière du Pont
& 31 de la Palud.*